

LES SERVICES DE LA CSD

TÉLÉVIGILANCE

Le Service de télévigilance permet au bénéficiaire de rester à son domicile en toute sécurité.
La télévigilance s'adresse à tout public : personne âgée, personne en perte d'autonomie, personne isolée, etc.

CONDITIONS D'ACCÈS

Il suffit de posséder une ligne téléphonique fixe ou se trouver dans une zone couverte par le réseau Orange. Un technicien vient à votre domicile et place un boîtier avec un émetteur qui se porte en collier ou en bracelet. Celui-ci est 100% étanche. La portée de l'émetteur est déterminée lors du placement car elle peut varier en fonction de l'épaisseur des murs. Le Service demande au bénéficiaire d'établir une liste de personnes de contact et de leur médecin traitant ainsi que leurs numéros de téléphone. En cas de problème, il suffit au bénéficiaire de pousser sur l'émetteur afin de se mettre en relation avec la centrale qui entre en contact avec le bénéficiaire et, en cas de besoin, avec les personnes figurant sur la liste de contact et/ou le 112.



TARIFS

Les frais d'abonnement à la télévigilance varient en fonction du système utilisé.

Les affiliés de la mutualité Solidaris de la Province de Namur en ordre de cotisation complémentaire bénéficient d'une intervention sur les frais d'abonnement au système de télévigilance. Celle-ci s'élève à 10€ pour les bénéficiaires de l'intervention majorée et à 2,50€ pour les bénéficiaires ordinaires.

HORAIRE

Les placements sont effectués, sur rendez-vous, entre 8h00 et 15h30, du lundi au vendredi. La centrale d'alarme est joignable 7 jours / 7, 24 heures / 24.

Services de base	Nécessité	Non affilié Solidaris	Affilié Solidaris en ordre d'AC	BIM Solidaris en ordre d'AC
Service de base Lifeline (Vilite)	Ligne fixe	16€	13,50€	6€
Service de base Lifeline + (Caresse GSM)	Prise de courant	24€	21,50€	14€
Service de base avec carte SIM (Doro avec GPS)	/	33,20€	24,50€	17€
Service de base avec carte SIM (Doro sans GPS)	/	33,20€	24,50€	17€